

Le 27 avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 avril 2026

Présents : M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, M. Rémy GIRARDON, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Sébastien FAUST, Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, Mme Édith FALLOT, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Kim JAMMES, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOUJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON.

Absents : Mme Sophie GOUDIN, Mme Célia DUMAS

Procurations : Mme Sophie GOUDIN à M. François BEHAGUE

Secrétaire : M. Sébastien FAUST

OBJET : Désignation des représentants au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi du 5 mars 2007 et le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, prévoit la création des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) au niveau communal ou intercommunal.

Il explique que la commune de La Fouillouse adhère au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) rassemblant les communes de Villars, Saint-Priest en Jarez, l'Étrat, La Fouillouse, la Tour en Jarez et Saint-Héand, depuis novembre 2020.

Instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité, le conseil favorise l'échange d'informations et peut définir des objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnée des différents partenaires.

Le CISPD constitue le lieu habituel et naturel d'organisation des collaborations et coopérations qui mobilisent les acteurs de l'État et des collectivités territoriales (polices municipales, travailleurs sociaux, autorités organisatrices de transport...), ceux du secteur économique (bailleurs, entreprises exploitantes de transport, commerçants...) ou encore du secteur social, qui contribuent à développer des actions de prévention par la culture, les loisirs ou le sport.

Le conseil est ainsi le cadre de l'expression des priorités autour desquelles doivent se mobiliser les différents acteurs, avec la définition périodique d'objectifs à atteindre et l'échange d'informations sur les conditions d'intervention de chacun.

Il favorise l'échange d'informations concernant les attentes de la population. Il les exprime en tenant compte de la spécificité de chacun des secteurs géographiques qui composent son ressort territorial.

Conformément aux statuts du CISPD, la représentation de chaque commune membre est fixée à trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, élus au scrutin secret uninominal à la majorité absolue et choisis parmi l'Assemblée (article L5211-7 du CGCT). Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Après appel à candidature, une liste a candidaté :

Sont candidats au poste de titulaires :

M. Philippe BONNEFOND
M. Michel COUCHOUX
M. Alexis GIRY

Sont candidats au poste de suppléants :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER
Mme Caroline ZANDER
M. Emmanuel BOURGIN

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme une seule liste de candidats a été présentée, le vote à bulletin secret est levé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER** la liste de candidats ci-dessous mentionnés comme représentants de la commune au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) .

Titulaires

M. Philippe BONNEFOND
M. Michel COUCHOUX
M. Alexis GIRY

Suppléants

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER
Mme Caroline ZANDER
M. Emmanuel BOURGIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260427-38-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 27 avril 2026

Le secrétaire de séance

M. Sébastien FAUST

Le Maire

M. Hervé JAVELLE

